

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N°18-015

1. L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) a obtenu du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ) le financement pour le « Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ».

L'APEJ entend utiliser une partie de ce fonds pour effectuer les paiements prévus dans le cadre du recrutement d'un Opérateur technique pour l'animation de la pépinière d'entreprises de Bamako. A cet effet, il travaillera en étroite collaboration avec des Experts des Départements Entrepreneuriat Jeunesse et Financement Garantie de l'APEJ

2. Par le présent avis, elle invite donc les Consultants individuels à manifester leur intérêt pour l'animation de la pépinière d'entreprises de Bamako. Sont notamment attendus du Consultant, les services ci-après :

- l'animation de la pépinière d'entreprises, c'est-à-dire l'organisation des rencontres destinées aux entrepreneurs hébergés dans la pépinière. Il peut s'agir de « pots de l'amitié » organisés en l'honneur d'un nouvel arrivant aussi bien que d'un débat thématique animé par un expert ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route d'accompagnement de chaque entreprise hébergée ;
- l'organisation des formations au profit des entreprises hébergées ;
- la planification des réunions trimestrielles avec les chefs d'entreprises hébergées sur le niveau d'avancement de leurs activités;
- la mise à la disposition des entrepreneurs hébergés, de son réseau personnel, les interlocuteurs qu'il connaît et qui peuvent être utiles aux promoteurs d'entreprises ;
- L'élaboration et le suivi de l'application des outils de gestion des entreprises hébergées ;
- le développement des partenariats autour de la Pépinière d'entreprises;
- la mise en place et la gestion d'un réseau d'experts d'appui aux entrepreneurs hébergés ;
- le suivi des activités de la pépinière d'entreprises de Bamako;
- la facilitation des relations entre les cadres de l'APEJ (notamment du DEJ) et le réseau d'Experts et Mentors ;
- la promotion de la pépinière d'entreprises auprès des institutions, des autres groupes créateurs d'entreprises, des Partenaires Techniques et Financiers, des partenaires potentiels et des Réseau d'Experts/Conseillers d'Entreprises ;
- l'élaboration d'une note mensuelle sur le niveau d'avancement des activités et le rapport financier de la pépinière d'entreprises de Bamako ;
- l'élaboration des plans d'actions et Budgets annuels ainsi que des rapports annuels d'activités et financiers.

3. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services (Diplômes, Expériences similaires).
4. Le dossier de candidature doit comprendre : une lettre de manifestation d'intérêt (datée et signée), un CV avec les attestations justifiant l'expérience du Consultant certifiées conformes aux originales, une copie certifiée conforme à l'originale du diplôme du Consultant et une approche méthodologique sommaire.
5. Il doit être fourni en deux (2) exemplaires dont un original. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Opérateur technique pour l'animation de la pépinière d'entreprises de Bamako ».
6. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le **vendredi 14 septembre 2018 à 16 heures précises** à l'adresse suivante :
 - Direction Générale de l'APEJ, sise à Hamdallaye ACI 2000 – Près du Monument de l'Obélisque – BP : E 2584 - Bamako, Tél. : 20 29 64 55 / 56.
7. L'analyse des dossiers se fera en deux étapes :
 - a) la vérification de la fourniture et de la conformité des documents exigés ;
 - b) l'évaluation technique sommaire qui porte sur la qualification et l'expérience du Consultant au cours des cinq (5) dernières années.
8. Après comparaison de CV, sur la base de sa qualification et de son expérience, un Consultant sera retenu conformément au Décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
9. Les Termes de Référence peuvent être retirés à la Direction Générale de l'APEJ tous les jours ouvrables, du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures et le vendredi de 08 heures à 12 heures.
10. Pour toutes informations supplémentaires au sujet des services à fournir, les intéressés peuvent s'adresser au Département Administration et Finances à la Direction Générale de l'APEJ.

Bamako, le 23 août 2018

Le Directeur général

Aly KEBE